

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué au IV^e Congrès International de Navigation aérienne.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons.
Etablissement secondaire de Jeunes Filles.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Un glorieux Anniversaire : La Bataille de la Marne, par Robert Delys.
Le Pittoresque provincial, par Marcel France.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 614.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Raoul Sauvage, Chancelier de la Légation de Monaco près S. M. le Roi d'Italie, est nommé Délégué de Notre Principauté au IV^e Congrès International de Navigation Aérienne, qui se tiendra à Rome du 24 au 30 octobre prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 615.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles-Victor Comeau-Montasse est nommé Consul de Notre Principauté à Port-au-Prince (République d'Haïti).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur

du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trois septembre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^{me} (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	621	207	441	147
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	522	174	342	114
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	333	111	243	81
Division préparatoire : 9 ^e	252	84	162	54
10 et 11 ^e	234	78	144	48

**

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, comprenant deux classes, prépare à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Sont reçues dans la première de ces classes élémentaires les fillettes âgées d'au moins 7 ans qui savent déjà lire, écrire et compter ; dans la deuxième, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques.....	621	207	441	147
5 ^e et 4 ^e année.....	504	168	405	135
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	432	144	342	114
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	324	108	234	78
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	261	87	198	66

**

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

RENTÉE DES CLASSES.

La rentrée des classes est fixée au lundi 3 octobre :

Pour les garçons, à 8 heures ;

Pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4.

Les petits garçons sont reçus depuis l'âge de 5 ans.

Les fillettes depuis l'âge de 7 ans.

ÉCHOS & NOUVELLES

On a appris avec regret dans la Principauté la mort de M. le Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, ancien commandant en second du yacht *Hirondelle*, ancien Aide de camp de S. A. S. le Prince Albert I^{er} et Aide de camp honoraire de S. A. S. le Prince Souverain.

M. d'Arodes de Peyriague est décédé le jeudi 1^{er} septembre à Peyrehorade, dans les Landes, où il s'était retiré depuis quelques années.

Le Commandant d'Arodes avait été successivement nommé Chevalier et Officier de l'Ordre de Saint-Charles par le Prince Albert qu'il avait accompagné au cours de plusieurs croisières océanographiques en qualité de Commandant en second des yachts *Princesse-Alice* d'abord et *Hirondelle*

ensuite, poste auquel il avait succédé au Commandant Carr, le 9 décembre 1906.

Le défunt était également Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de plusieurs ordres étrangers.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 9 septembre 1927, a prononcé les jugements suivants :

G. A., manœuvre, né le 27 février 1872, à Cisterno d'Asti (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures : quinze jours de prison (avec sursis).

M. M., épouse G. A., lingère, née le 13 juillet 1891, à Antignano (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures : quinze jours de prison (avec sursis).

VARIÉTÉS

UN GLORIEUX ANNIVERSAIRE

La Bataille de la Marne

Chaque année, à pareille époque, la France reconnaissante évoque les tragiques journées de la bataille de la Marne. Treize ans ont pu s'écouler depuis cet événement formidable sans que notre souvenir en soit atténué. C'est ainsi que, de divers côtés, on a rappelé dans la presse les phases de la grandiose opération militaire qui sauva le pays de l'invasion et qui fut la première étape de la victoire. Nous avons lu avec avidité ces pages émouvantes où sont retracées en termes saisissants nos communes angoisses en face de l'avance allemande, avec tous les dangers qu'elle présentait. On a situé les positions respectives des armées, l'une marchant résolument en avant, l'autre battant méthodiquement en retraite entre les deux pôles de Paris et Verdun jusqu'à ce que lui parvienne l'ordre du jour du généralissime dont on connaît les termes :

« Il convient de profiter de la situation aventurée de la première armée allemande... Toutes dispositions seront prises dans la journée du 5 septembre en vue de partir à l'attaque le 6. »

C'est alors que l'armée de Maunoury, couvrant Paris, refoula l'extrême-droite de l'armée de Von Kluck, l'obligeant à une retraite précipitée au nord-est de Meaux, tandis qu'à notre aile droite l'admirable résistance de Castelneau, au grand-couronné de Nancy, arrêtait le mouvement enveloppant des Allemands avec le concours de Dubail qui résista avec une fougue magnifique aux effroyables assauts de l'ennemi et réussit finalement à la rejeter au delà de Pont-à-Mousson. Au centre cependant, les armées de Franchet d'Esperey, de Foch et de Langre avaient à faire face à celles de Von Bulow, Von Hausen et du duc de Wurtemberg qui cherchaient à enfoncer notre front afin de rendre caducs les efforts suprêmes de nos ailes.

C'est ici que le général Foch eut une de ces inspirations qui consacrent les grands capitaines. Profitant de ce que l'armée de Von Kluck fléchissait à sa gauche, tandis que l'aile gauche allemande restait engagée très avant prêtant ainsi le flanc à une attaque brusquée, il ramena tous ses effectifs disponibles et les lança sur ce front découvert. Ce fut cette attaque, déclanchée en foudre avec le concours apporté par les troupes de Paris jetées brusquement dans la bataille par le général Gallieni, qui précipita le dénouement.

Menacées de voir la tenaille se refermer sur elles, les meilleures troupes allemandes se sauvèrent et à partir du 11 septembre la débâcle était générale sur tout le front allemand, même en Argonne où notre troisième armée, que commandait Sarrail, obligea les troupes du Kronprinz à battre en retraite au galop, dégageant ainsi Verdun.

« On sait où le recul s'est arrêté, écrit un de nos confrères parisiens, on sait aussi pourquoi il s'est arrêté. La fatigue des troupes aurait suffi à ralentir la poursuite. Deux autres facteurs arrêtaient notre contre-offensive ; le manque de cavalerie, un mois de campagne très dure avait claqué les chevaux et surtout le défaut des munitions d'artillerie. Heureusement pour nous, cette terrible lacune ne se manifesta qu'après la décision. Nos adversaires furent moins heureux et la disette d'obus et même de cartouches d'infanterie furent pour beaucoup dans leurs revers. Si regrettable qu'ait été l'arrêt prématuré des opérations, il n'enlève rien au mérite et à la gloire de la bataille de la Marne. Mérite d'avoir tout simplement sauvé le pays, gloire d'avoir à jamais lavé nos drapeaux de la honte de la défaite. »

Le succès n'a tenu qu'à un fil, comme tous les succès militaires chèrement disputés. Que serait-il arrivé si le sort des armées avait tourné autrement qu'il ne l'a fait ? C'est bien simple, c'était la retraite indéfinie ; la capitale abandonnée à ses propres ressources n'aurait pu tenir ; les Allemands seraient entrés et notre armée désapprovisionnée, car au soir de la bataille, il n'y avait plus un seul obus dans les caissons, n'aurait pu empêcher la catastrophe de se produire, non pas seulement pour la France, mais pour tous ses alliés.

La victoire de la Marne a changé brutalement la face des choses ; la guerre foudroyante rêvée par les Allemands s'est transformée en guerre d'usure laissant aux alliés le temps de s'organiser, de subir triomphalement d'autres assauts sur l'Aisne et sur l'Yser et obligeant en fin de compte l'ennemi à changer complètement ses plans et à se jeter sur les Russes qui avaient eu pendant ces journées glorieuses le loisir nécessaire pour achever leur mobilisation et leur préparation militaire de telle sorte que pendant de longs mois ils ont pu tenir l'ennemi en échec, aux limites sud de la Galicie, devant Varsovie et sur le front de la Prusse orientale, nous laissant à leur tour le temps matériel de nous reprendre, de nous armer et de voir venir à nous les collaborations alliées.

Nous sommes encore trop près des événements pour les apprécier avec toute la liberté d'esprit désirable. Les passions humaines se sont agitées à leur sujet, des polémiques souvent regrettables ont pu naître touchant les conditions dans lesquelles a pu se produire cette admirable victoire, mais l'histoire impartiale saura faire à la bataille de la Marne et à ceux qui la décidèrent, la juste place qu'ils méritent dans les annales de la guerre.

Dès à présent, bornons-nous à réunir dans notre cœur reconnaissant les grands généraux qui l'ordonnèrent et les héroïques soldats qui transformèrent, ce jour-là, en triomphe la sombre et angoissante retraite de la veille.

ROBERT DELYS.

LE PITTORESQUE PROVINCIAL

En cette saison d'été propre aux villégiatures, en ce siècle où, malgré la cherté croissante des transports et les mœurs nouvelles de l'hôtellerie, le voyage s'est démocratisé au point d'être devenu la distraction annuelle de la plupart des gens, on peut dire que la beauté de la France n'est plus le privilège de quelques-uns : tous peuvent la contempler à loisir. Néanmoins, ce besoin de changer d'air et cette fièvre de mouvement provoquent une sorte de remous général où se perd le relief autrefois si pittoresque et si varié de la vie provinciale.

Les coutumes locales disparaissent, les patois ne sont plus guère parlés que par les très vieilles gens et les fêtes populaires perdent petit à petit quelque une des particularités qui en faisaient le caractère et l'attrait.

C'est une tendance à l'uniformité, mère de l'ennui. Mais, à vrai dire, ne vaut-il pas mieux qu'on parle, en France, le français que le patois ? Parmi les coutumes disparues, combien d'ailleurs de peu intéressantes ! Ne pleurons donc pas sur le malheur des temps et contentons-nous de retenir du passé les traditions d'art.

Il est certain que l'art du vêtement et celui du mobilier auraient quelque chose à perdre à la disparition de tout pittoresque provincial.

A ce point de vue, il ne faut pas se féliciter que bien rares soient les régions où s'est conservé le costume local. Bretons et Bretonnes s'habillent de plus en plus comme tout le monde et les gracieuses Arlésiennes, malgré la promesse faite à Mistral de ne jamais quitter la toilette des aïeules, abandonnent peu à peu coiffes et fichus drapés dont se rehaussait la parure de charme et de beauté.

Que ce soit en Bretagne, en Normandie, en Auvergne ou en Provence, c'est après la mode de Paris, ou après sa copie, qu'on court, pour le costume comme pour le mobilier.

Les provinces y perdent certainement de leur caractère original, et de ce fait disparaissent dans les bourgs et les petites villes une foule d'industries particulières, sources de prospérité : c'est l'exode vers les grands centres d'un grand nombre d'artisans désormais sans travail. Mais autant vaudrait reprendre la lutte de Don Quichotte contre les moulins à vent que d'essayer de remonter le courant qui emporte les vieilles modes provinciales et les industries locales qu'elles faisaient vivre.

Toutefois, il est une industrie qu'on ne doit pas laisser disparaître, qui fut toujours en grand honneur en France et qui, par son élégant cachet d'art, peut survivre à toutes les fluctuations de la mode : c'est celle de la dentelle.

La production s'en est singulièrement ralentie en Normandie, dans le Nord, en Lorraine, dans l'Est, en Auvergne, dans le Velay, depuis un demi-siècle et surtout depuis la concurrence de la dentelle mécanique. Les dentellières de ces provinces se sont désintéressées d'un métier qui n'est plus rémunérateur. Le redeviendra-t-il, grâce aux écoles de dentelles instituées par la loi et au retour de la mode à l'usage de ces tissus merveilleux qui faisaient autrefois partie, comme les bijoux, du trésor de la famille ? Peut-être, si les belles élégantes voulaient prodiguer leurs

encouragements à ces habiles et industrieuses ouvrières, comme le faisait la reine Marguerite aux dentellières de Venise.

Si l'on ne peut sauver les anciens costumes, du moins peut-on en conserver les tissus et les ornements, la dentelle et aussi la broderie qui s'adaptent à toutes les créations de la mode.

L'art français, en général, n'a rien à perdre à cultiver certaines esthétiques provinciales qui se sont manifestées jadis ; à ces sources, il puiserait de la variété et du pittoresque.

Est-ce que dans la Lorraine française ne s'est pas créée cette école de Nancy qui, dans son originalité, s'est conquis droit de cité parmi les écoles les plus célèbres de l'art contemporain ? Son style décoratif n'a rien de l'allemand ni du flamand ; il ne s'inspire pas à un souffle étranger ; il a son génie propre.

Mais pour ranimer la vie provinciale qui s'éteint de jour en jour, il ne suffit pas de remuer les cendres de son passé, il s'agit surtout de ne pas étouffer son activité et son initiative. La centralisation plonge la province dans une inertie mortelle. Un grand besoin d'air, de liberté, d'affranchissement se fait sentir partout.

Déjà, de curieuses et intéressantes initiatives ont surgi. Des comités se sont créés çà et là pour ranimer telle ou telle région de France ; suivons avec sympathie leurs efforts et souhaitons qu'ils nous rendent un peu du pittoresque et du charme de la vie d'autrefois.

MARCEL FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par arrêt en date du vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept, enregistré, rendu à la requête du sieur Pierre-Edouard-Léon AUFFROY, Commissaire de Police à Monte-Carlo et de la dame Marguerite PEL-LERIN, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo et tendant à l'adoption par eux de la demoiselle Blanche-Marie-Louise BACCALA, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, la Cour a statué ainsi qu'il suit :

« Dit qu'il y a lieu à adoption ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 254 du Code Civil.

Au Greffe Général à Monaco, le douze septembre mil neuf cent vingt-sept.

P. le Greffier en chef, (Signé:) PERRIN-JANNÈS, c. gr.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Par acte sous seings privés, en date à Monaco du 12 septembre 1927, enregistré, M^{me} veuve CLEYS a cédé à M. DEYGAS l'achalandage et le matériel de deux cabines qu'elle exploitait au Marché de la Condamine.

Les créanciers de M^{me} veuve Cleys, s'il en existe, sont priés d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M. A. Orecchia, expert-comptable, 1 rue Grimaldi chez qui les parties font élection de domicile.

Deuxième Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 21 août 1927, enregistré, contenant la liquidation de la communauté ayant existé entre les époux Lucien-Louis CHAMPIGNOLLE et M^{me} LOMBARD, Marie-Madeleine, veuve

en première noce de M. BONNETO, le fonds de commerce de bonneterie, chemiserie et chapellerie exploité à la rue des Princes, a été attribué d'une façon définitive à M. Champignolle.

Les créanciers de M^{me} Lombard, s'il en existe sont priés de faire opposition entre les mains de M. Champignolle à Monaco.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

De Nice à Belfort par la route des Alpes et du Jura

Profitez de vos vacances pour parcourir la route des Alpes et du Jura. Les touristes qui ont effectué cette belle randonnée en conservent le meilleur souvenir et ne cessent d'en vanter le charme.

De Nice, les autocars P.-L.-M. conduisent, en effet, à Belfort en traversant les sites réputés et les grands centres d'excursions de la région : par Barcelonnette, Briançon, le Col du Lautaret, Grenoble, Saint-Pierre de Chartreuse, Aix-les-Bains, Annecy, Combloux, ils mènent vers Chamoni, Genève, Besançon.

Du Lautaret, on peut également atteindre Chamoni par le col du Galibier, Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville et les gorges de l'Arly.

Confortablement installé dans un fauteuil Pullman, le voyageur monte et descend les pentes, coupe forêts et pâturages, franchit les cols ouverts sur des panoramas de glaciers et de lointains, passe à proximité des hauts sommets. Tout cela procure les plus belles impressions de montagne que l'on puisse rêver.

L'excursion, au surplus, demande peu de temps ; elle se fait en 8 jours en passant par Grenoble, en 6 jours en passant par le col du Galibier et les gorges de l'Arly. Des services plus rapides permettent même d'aller de Nice à Chamoni ou vice versa en deux jours et demi.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Les femmes devant la politique. — L'enseignement ménager. — La vie moins chère. — Les enquêtes de Minerva. — Quels sont les sentiments, les idées et les intérêts qui peuvent le mieux rapprocher et unir les Français. — Notre grand référendum des princesses françaises. — La mode de la semaine. — Les menus de Minerva. — Les hochets de la femme. — Les pierres précieuses. — Le sport féminin. — Les femmes et la traversée de l'Atlantique. — Une grande comédienne auteur. — Une artiste complète : M^{me} C. Baillet Jourdain. — La mode : quelques ensembles sportifs pour l'automne. — L'amour des belles lettres. — L'éducation financière de la femme : le courrier des lectrices. — Le roman : La Mariée Noire, de Jean Moura. — Les nouvelles carrières féminines, femmes architectes. — Le concours littéraire. — Notre grand concours de bébés (60.000 francs de prix). — Les jeunes héros de la mer. — L'actualité théâtrale. — Les grandes vedettes du cinéma : Nino Costantini.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général. 11bis, Rue Koppler. — PARIS.

Le Cachet de Paris

Journal de modes mensuel, exclusivement parisien, vingtième année. Tarif des abonnements, avec un patron découpé par numéro et les suppléments en couleur, 4 planches aquarelles : France 50 fr. — Etranger 60 fr. — Recommandé 75 fr. On peut s'abonner et renouveler son abonnement par l'envoi d'un chèque postal (c. c. Paris 29-32) adressé à Gaudet et J. Métairie, éditeurs, 28, rue Bergère, Paris, (IX^e). — Prix de vente au numéro : France et Colonies : 6 fr. — Etranger 7 fr. En vente chez les principaux libraires.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le 9 Octobre 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Augmentation du capital social ; modalités de cette augmentation ; pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration ;
2° Modifications à apporter aux Statuts (articles 5-6-9-22-25-26 et 35) par suite de l'augmentation du capital social et pour diverses mises au point.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

- Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes gratuitement par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie gratuitement et franco de port, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'ARGUS DE LA PRESSE*, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER**PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heuresLEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGEBUFFET DE 1^{er} ORDREUN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENTet part toutes les demi-heures
de la place du Casino**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : 25, *Boulevard Albert 1^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts**Caveaux Spéciaux**

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
 Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
 Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change
pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi
et les dimanches jusqu'à midi.Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEYMaison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**ASSURANCES**INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE**LA FRANCE** =====Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions**LA CONCORDE** =====Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée****Le Maroc par Marseille.**La voie de Marseille offre les avantages les plus
appréciables aux voyageurs désireux de se rendre de
France au Maroc.Marseille est en effet desservie par des trains à
marche rapide composés du matériel le plus confortable
avec voitures directes en provenance ou à destination
des grandes villes de France et des capitales du Conti-
nent.De Marseille à Tanger et à Casablanca, c'est la
traversée assurée par les paquebots rapides et luxueu-
sement aménagés de la Compagnie de Navigation
Paquet dont les départs de Marseille ont lieu en été
tous les samedis.Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets
directs avec enregistrement direct des bagages pour
Tanger et Casablanca.**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'AbeilleCompagnie anonyme d'assurances à prime
fixe, contre l'incendie.**La Foncière**LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^o d'assurances contre les risques de
transports par terre et par mer. Assurances
des transports-valeurs. Assurances contre les
risques de voyages dans le monde entier.
Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C^o Assurances contre les accidents de toute
nature : automobiles, chevaux et voitures,
tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-
fice, bris des glaces. Responsabilité civile
des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAU { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnal, Beausoleil.**ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er}
octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-
tant le numéro 36613.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21
octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, por-
tant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à
348774 inclus.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-
Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624
à 1628 inclus.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril
1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des
Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les
numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089,
58961.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de
Monaco, portant les numéros 301649, 302533, 303098 à 303100,
303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271
à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657,
319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727,
329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486,
339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août
1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros
15559, 28605 et 28741.**Mainlevées d'opposition.**Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30
septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société An-
onyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco,
portant le numéro 38961.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril
1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains
de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le nu-
mero 38949.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8
juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des
Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant
le numéro 22566.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du
20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de
Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556,
26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528,
46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225,
53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839,
62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.**Titres frappés de déchéance**

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1927.